



MUNICIPALITE  
1189 SAUBRAZ

## **AU CONSEIL GENERAL DE SAUBRAZ**

### **Préavis municipal n°04/2022**

### **relatif à la réfection du chemin traversier de Fréchaux**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

#### **Préambule**

La Confédération et le Canton participent financièrement à la réactualisation de dessertes forestières. Depuis deux ans, la commune de Saubraz peut en bénéficier. Cette subvention est distribuée aux inspecteurs forestiers qui ont la charge de la répartir entre les propriétaires forestiers selon l'état de leurs chemins.

#### **Les forêts communales**

La commune de Saubraz possède 94 ha de forêt, elle est composée de plusieurs massifs aux alentours du village pour un total de 40 hectares et un massif de 54 hectares dans les Côtes-du-Jura sur le territoire communal de Gimel. Pour un ordre de grandeur, elle produit annuellement :

- 435 m<sup>3</sup> de bois résineux qui correspondent à une vingtaine de villas à ossature bois ;
- 465 m<sup>3</sup> de feuillu qui correspondent au chauffage de 75 villas individuelles.

#### **Desserte forestière, situation actuelle**

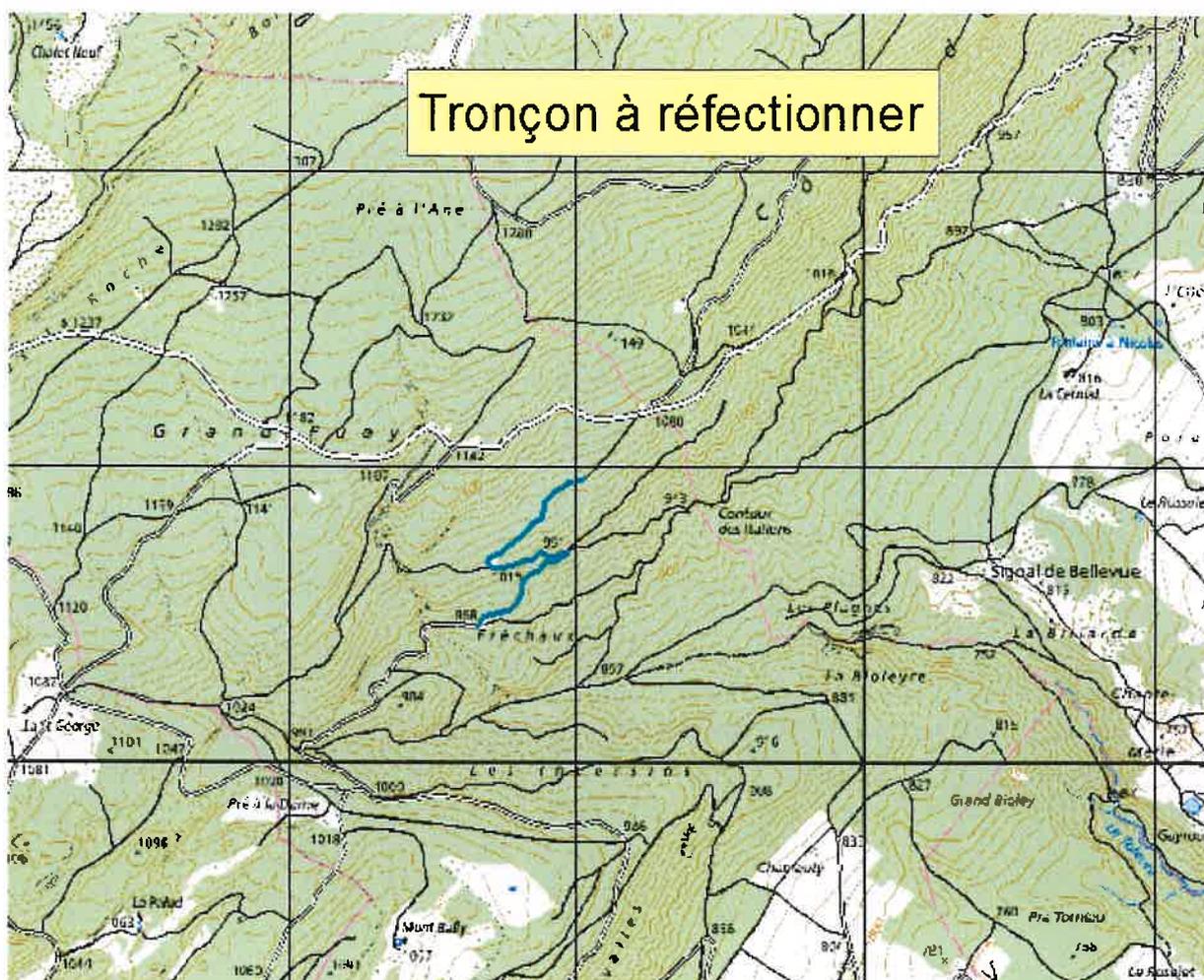
La commune de Saubraz possède environ 4'400 mètres linéaires (ml) de chemins forestiers, certains sont mitoyens.

- 100 ml sont dans un bon état ;
- 2'950 ml sont dans un état moyen ;
- 1'300 ml sont dans un mauvais état ;
- 50 ml sont dans un secteur instable.



### Chemin à réfectionner

Le chemin, qui se trouve dans le massif des Côtes-du-Jura, est dans un mauvais état, il faudrait le refaire. Ce tronçon est traversier, il est accessible depuis la route des Clavalles (route des forêts de Gimel, en amont du village) ou depuis la route cantonale du Marchairuz, la première partie est goudronnée (en montant depuis Bière, avant la croisée qui redescend sur Saint-George).



**Informations techniques :**

Longueur du chemin : 1'320 mètres linéaires (ml)  
Largeur : à 3.2 mètres linéaires (ml)  
Traverses pour sortir l'eau du chemin : 45 pièces  
Matériaux à amener : environ 1'350 tonnes de chaille (graves calcaire)  
provenant d'une gravière.

**Financement :**

Travaux : CHF 98'930.60  
Contrôle et surveillance du garde forestier du Groupement : CHF 5'000.00

**Coût total : CHF 103'930.60**

La subvention : CHF 72'751.40

**A la charge de la commune : CHF 31'179.20**

Ce montant sera financé dans le fond de réserve forestier de CHF 50'284.-. Il a été constitué avec la subvention de création de trois îlots de sénescence en 2021.

### **Conclusion**

Considérant ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

#### **LE CONSEIL GENERAL DE SAUBRAZ**

- **Vu le préavis municipal n° 04/2022 de la Municipalité**
- **Ouï le rapport de la commission chargée de son étude**
- **Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour**

**Décide**

**D'approuver la réfection du chemin traversier de Fréchaux, tel que présentée.**

Approuvé en séance de municipalité du 13 septembre 2022.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic  
Davide Marguccio



La Secrétaire  
Evelyne Chesaux